## **DIX‑HUIT ÉVÉNEMENTS MAJEURS**

1. Demande déposée : demande nationale ou régionale qui a été déposée ou traitement dans la phase nationale du PCT qui a commencé auprès d’un office national ou régional de la propriété intellectuelle.
2. Instruction abandonnée : l’instruction de la demande a été abandonnée en raison d’un refus de l’office de la propriété intellectuelle, d’un retrait par le ou les déposants ou d’un défaut d’instruction, par exemple en raison du non‑paiement des taxes ou de l’omission de répondre à la décision d’un office dans le délai fixé.
3. Reprise de l’instruction : l’instruction de la demande a repris.
4. Examen demandé : l’examen de la demande a été demandé.
5. Réexamen avant la délivrance demandé : un réexamen avant la délivrance, par exemple un recours administratif ou une opposition, a été demandé pour contester une décision de l’office compétent de la propriété intellectuelle.
6. Droit de propriété intellectuelle octroyé : le brevet a été délivré, ou devrait être délivré, après le réexamen ou les procédures précédant la délivrance, sous une forme complète ou modifiée.
7. Octroi de la protection au‑delà de la durée du droit de propriété intellectuelle : l’ajustement de la durée de validité du brevet, l’extension de la durée de validité du brevet ou le certificat complémentaire de protection ont été octroyés.
8. Droit de propriété intellectuelle suspendu : le droit de propriété intellectuelle a été suspendu en raison d’une expiration, d’une révocation ou de la renonciation à ce droit, du non‑paiement des taxes de renouvellement ou du réexamen du droit de propriété intellectuelle, par exemple un recours après la délivrance ou une opposition.
9. Droit de propriété intellectuelle restauré : le droit de propriété intellectuelle a été restauré après sa suspension.
10. Réexamen du droit de propriété intellectuelle demandée : le processus de réexamen après la délivrance a été demandé, par exemple un recours, une opposition ou une autre forme de réexamen.
11. Droit de propriété intellectuelle maintenu après le réexamen faisant suite à la délivrance : le droit de propriété intellectuelle a été maintenu sous une forme complète ou modifiée après le processus de réexamen.
12. Fin de l’instruction ou du droit de propriété intellectuelle de manière définitive : il est définitivement mis fin à l’instruction ou au droit de propriété intellectuelle.
13. Document modifié : une modification ou correction a été apportée dans la demande ou le document de brevet.
14. Document publié : la demande, le brevet ou les données bibliographiques ont été publiés par un office de la propriété intellectuelle.
15. Données concernant les parties modifiées : modification des données renvoyant aux parties visées par la demande ou le droit de propriété intellectuelle, par exemple le nom ou l’adresse du déposant, de l’inventeur, du mandataire ou du titulaire.
16. Informations sur la concession de licences inscrites : inscription des informations sur la concession de licences, par exemple les informations concernant les licences, la sûreté réelle, un gage ou une hypothèque.
17. Délai étendu : extension d’un délai ou poursuite du traitement afin de mener à bien la procédure nécessaire, par exemple le paiement des taxes ou la réalisation d’une spécification.
18. Taxe payée : le paiement des taxes a été effectué, par exemple la taxe de renouvellement ou de maintien.

[Fin de l’annexe II et du document]